

DECISION DU MAIRE N° 16 / 2023

OBJET : Mandat de vente
Logement de Gacé

Le Maire de GOUFFERN EN AUGÉ,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération n° 2020-04-03 du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé M. le Maire, par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération n°2022-05-17 du 30 juin 2022 décidant la vente des logements communaux situés sur la commune de Gacé,

Considérant l'estimation du service des domaines (39 000 €) et de l'office notarial Macedo Vadrot (50 000 €),

DECIDE

Article 1 : Un mandat de vente sans exclusivité est signé avec Maître Emmanuel Vadrot, notaire associé de la SELARL Macedo Vadrot, titulaire d'un office notarial à Trun (61) concernant la vente de la propriété communale sise 6 route de Vimoutiers à Gacé (adresse cadastrale 97 rue de Lisieux 61230 Gacé – Section AN n°97) pour un prix de vente net vendeur fixé à 47 170 € (prix de vente 50 000 € et honoraire de négociation 2 830 €).

Article 2 : Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 3 : M. le Directeur Général des Services et M. le responsable du service de gestion comptable de Flers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GOUFFERN EN AUGÉ,

Le 24 mai 2023

Le Maire,

Philippe TOUSSAINT

